

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 28 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Geneviève PARMENTIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURAC, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOUMIAC

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Pierre COSTES (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Michel FRANQUES (Pouvoir à Madame Geneviève PARMENTIER), Christian CHAMAYOU (Pouvoir à Monsieur Henri JALBAUD-PUECH), Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Monsieur Gérard SOULOUMIAC), Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Elisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Jacques HUC, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE

Présents : 34

Votants : 39

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 - 82 / 2005 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2004 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Pilote : Service Traitement des Déchets – Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Service Affaires Générales Juridiques et Marchés
Service Finances et Budget
Service collecte des ordures ménagères

Monsieur Michel TRÉBOSC, rapporteur,

Le rapport annuel est établi conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 du 02 février 1995, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Celui-ci prévoit que l'assemblée délibérante doit adopter, au plus tard au 30 juin de l'exercice en cours, le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, pour l'année écoulée.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce la compétence, « collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés », depuis le 1^{er} janvier 2003, au titre de la compétence optionnelle 2-2 de ses statuts : « protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.../... ».

Le rapport annuel complet, présentant tous les indicateurs techniques et financiers est joint en annexe ; je vous précise néanmoins l'organisation du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce la compétence selon 3 modes de gestion distincts :

- La régie directe de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois :

La régie Communauté d'Agglomération de l'Albigeois composée de 47 agents (dont 2 agents d'encadrement, 10 chauffeurs, 8 chauffeurs remplaçants qui sont aussi rippers, 22 rippers, 1 agent chargé du lavage des bennes de collecte et 4 Eco - ambassadeurs du tri). Cet effectif assure la collecte des ordures ménagères sur 6 communes : Albi, Carlus, Dénat, Labasti-Dénat, Lescure d'Albigeois et Saliès. Depuis le 29 novembre 2004 ces agents font aussi la collecte sélective en Porte à Porte sur ces mêmes communes et un 1^{er} secteur d'Albi. Les communes d'Albi, Carlus, Dénat, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Saliès ne disposaient, jusqu'au 30 novembre 2004, que d'une soixantaine de Points d'Apport Volontaire dont la moitié multi-matériaux pour la collecte sélective des emballages auprès des ménages. Ces PAV étaient gérés par le S.I.T.O.M.A.

- Le marché de prestations de services :

La société COVED Midi – Atlantique est titulaire d'un marché pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective de 5 communes de la C2A ; il s'agit de Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac sur Tarn, Rouffiac et Terssac. Ce marché transféré à la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été renouvelé pour une période de 12 mois à compter de février 2004.

- La convention avec le SMCCV :

Le syndicat mixte des communes du canton de Villefranche d'Albigeois, ou SMCCV, a assuré la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives sur 6 communes : Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles, Puygouzon, et Saint-Juéry.

Pour le traitement - tri - valorisation des déchets la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce la compétence comme suit :

- 85% de la population de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ont accès aux services et équipements de traitement (Centre d'Enfouissement Technique), de valorisation (plate-forme de compostage, plate-forme bois) et d'apport volontaire (déchetteries, quai des Déchets Industriels Banals) du S.I.T.O.M.A.

- 15% de la population ont utilisé les équipements, dont la déchetterie de Saint-Juéry en particulier, gérés par le syndicat mixte départemental pour le traitement et la valorisation des déchets, TRIFYL.

- Le partenariat trouvé entre le S.I.T.O.M.A. et TRIFYL, permet à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de faire acheminer ses collectes sélectives au centre de tri départemental depuis le 1^{er} décembre 2004. Le transport se fait via le quai de transfert, en cours d'aménagement, au Centre d'Enfouissement Technique de Ranteil et géré par le S.I.T.O.M.A.

Je vous précise enfin que selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, prévoit que ce rapport soit adressé chaque année aux maires de chaque commune membre, à charge pour les Maires de le communiquer en séance publique du Conseil Municipal. Un exemplaire doit être adressé au Préfet.

JE VOUS DEMANDE d'approuver le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et en particulier la compétence « optionnelle 2-2 de ses statuts : protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie .../... ».

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Vu les avis de la commission environnement du 26 Mai 2005 et du 23 juin 2005

Vu l'avis du bureau communautaire du 14 juin 2005

Vu le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets annexé

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

⇒ **APPROUVE** le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 Juin 2005

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Malaterre-Fourès".

